

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°39/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation :
03/04/2024

Date d'affichage :
03/04/2024

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 37

33 Titulaires, 4 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 42

Secrétaire de séance :
Bernadette COURTY

Étaient présents :

Mrs RAIMONDO (à compter du point n°31), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°32), ANDRIN, GILARD, CADOT, GERAUDIE, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°32), NEGARVILLE, TETART, LEHMULLER, HUARD, DUVAL Georges, VERPLAETSE, MYOTTE, LEFEBVRE, MARMIN, PENVERN, RIVIERE Julien, (à compter du point n°31) LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, SIWICK, LEBRUN, DEBLOIS CARON, ROBERT, CHIRADE, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme DEBLOIS-CARON déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEHMULLER, Mme DEBRAS déléguée titulaire a donné pouvoir à M. HUARD, M. BARROSO délégué titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme CHIRADE Christine.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CCPH

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour l'année 2024 ;

Vu les statuts modifiés de la CC Pays Houdanais ;

Vu sa délibération n°111/2023 du 20 décembre 2023 actant de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu sa délibération n°25/2024 du 28 février 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu l'état 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2024 transmis par les services fiscaux en mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires du BP 2024 en fonctionnement pour tenir compte des nouveaux besoins tels que :

- l'achat de petit matériel informatique
- l'achat de petit matériel et alimentation pour les réunions (café, sucre, gobelets, éponges...)
- l'ajustement de la subvention de fonctionnement à l'ADMR
- les frais d'AMO pour nous accompagner dans les différentes DSP
- la notification par le SIEED de la contribution 2024 pour les ordures ménagères ;

Considérant qu'en investissement, de nouvelles dépenses s'avèrent nécessaires telle que l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables et des logiciels nécessaires (pack Office...);

Considérant que les dépenses nouvelles seront compensées par des recettes supplémentaires issues de la notification des Etats 1259 et 1259 OM ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 de la CC du Pays Houdanais, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chap	Art	Fct	LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
73	73111	01	Impôts directs locaux	56 300.00 €	254 342,00 €
	73133	7212	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	198 042.00 €	
TOTAL RECETTES				254 342.00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chap	Art	Fct	LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
023	023	01	Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	5 000,00 €
011	60623	020	Alimentation	400.00 €	43 150,00 €
	60631	020	Produits d'entretien	500.00 €	
	60632	020	Fournitures de petit équipement	1 000.00 €	
	6068	020	Autres matières et fournitures	250.00 €	
	6188	020	Autres frais divers	41 000,00 €	
65	65568	7212	Autres contributions	198 042.00 €	206 192,00 €
	65736211	61	Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	4 150.00 €	
	65748	424	Aides aux associations	4 000.00 €	
TOTAL DEPENSES				254 342.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chap	Art	Fct	LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	5 000.00 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES				5 000.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chap	Art	Fct	LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
20	2031	87	Etudes	39 324.00 €	40 324,00 €
20	2051	020	Concessions et droits similaires	1 000.00 €	
21	2151	87	Réseaux de voirie	- 39 324.00 €	- 35 324,00 €
21	21838	020	Matériel de bureau et informatique	4 000.00 €	
TOTAL DEPENSES				5 000.00 €	

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Sous-Préfecture, le 12 avril 2024
 Publiée ou notifiée, le 12 avril 2024

A Maulette, le 12 avril 2024
Le Président,
Jean-Marie TETART



(Handwritten signature of Jean-Marie Tetart)

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Jean-Marie TETART



(Handwritten signature of Jean-Marie Tetart)

La secrétaire de séance,
Bernadette COURTY

(Handwritten signature of Bernadette Courty)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.